

PRIX DE L'ABONNEMENT Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE. 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année. Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Demain, jour de la Pentecôte, le Censeur ne paraîtra pas.

LYON, 30 MAI 1846

Nous touchons, nous l'espérons du moins, à la fin du système que nous combattons depuis bientôt seize ans; car pour nous il a subsisté dès le jour où la direction de notre politique extérieure a été confiée à Talleyrand, dès le jour où nous avons refusé notre appui à la Pologne, à l'Espagne, à l'Italie. Aussi, toutes les phases qu'il a traversées ne nous ont jamais surpris; nous savions bien qu'on ne s'arrêterait pas dans la voie dans laquelle on s'était engagé; nous savions bien que nous verrions graduellement les hommes de la révolution de 1830 expulsés des fonctions publiques, mis à l'index et déclarés impossibles. Les choses arrivant ainsi, nous devions voir ces hommes revenir à leurs anciennes opinions et les retrouver dans les rangs de l'opposition. Les voilà qui y sont à peu près tous aujourd'hui, et c'est M. Thiers qui donne le signal de toutes les attaques, qui est l'adversaire le plus dangereux des ministres qui soutiennent le système de la paix à tout prix. Il n'est pas en vain au bout de la lutte, et il n'est pas près de vaincre les résistances amoncelées de toutes parts contre lui. Il le juge sans doute ainsi, car il ne ménage pas la politique du gouvernement. On avait annoncé qu'à l'occasion des fonds secrets, il prononcerait de nouveau la parole pour l'attaquer dans toutes ses parties défectueuses; il n'y a pas manqué. Dans la séance du 27 de la chambre des députés, il a passé en revue les questions les plus graves et les a toutes traitées avec étendue. Il a occupé la tribune près de trois heures. On voit bien qu'il a parlé pour le corps électoral, que c'est en vue des prochaines élections qu'il a ainsi envisagé notre situation politique. Il l'a résumée en prouvant que nous n'avions pas de terres de terre et de mer en bon état, que nos finances sont épuisées, qu'on s'est fourvoyé dans toutes les grandes questions, et qu'on se rabat sur les petites, auxquelles on accorde une importance exagérée. Quant à l'Afrique, il ne lui a pas été difficile de démontrer que nous y dépensions en pure perte de l'argent, et que nous y sacrifions nos soldats sans utilité. M. Thiers a fini par conclure que le gouvernement n'a rien sur rien, ce qui veut dire qu'il vit au jour le jour, qu'il n'a pas de consistance, et qu'il ne se sent pas la force de mener aucune entreprise. Mais un gouvernement qui après six ans d'existence en est là, a singulièrement abusé de sa situation et dû commettre de bien graves fautes; c'est ce que nous aurons occasion d'examiner ultérieurement.

Le discours de M. Thiers, si vrai dans ses conclusions, n'est pas aussi vrai dans la portion qui se rattache aux premières années qui ont suivi la révolution de 1830. Il prétend qu'il était alors ferme et modéré. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous n'avons jamais pensé ainsi; seulement les moyens qu'on employait alors étaient mieux voilés, on n'avait pas qu'on voulait la paix à tout prix, partout et toujours; mais on préparait les résultats qu'on a obtenus depuis. A la vérité, on ne se gêne plus pour dire toute sa pensée.

Le discours de M. Thiers a produit dans la chambre une profonde impression; il a rempli en quelque sorte la séance.

M. Guizot a annoncé qu'il ne répondrait que le lendemain.

Nous recevons par la voie de notre correspondance une grande partie du discours qu'il a prononcé dans la séance du 28. Il s'est occupé d'abord des questions extérieures, et les a envisagées au point de vue de son système de paix à tout prix; nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'est montré fort satisfait des résultats obtenus. Il n'y a pas même jusqu'aux affaires d'Espagne dont il ne se fasse gloire, et dans le moment où les lois sont odieusement violées dans ce pays, dans le moment où l'arbitraire y est tout puissant, M. Guizot ne craint pas d'affirmer qu'il est en voie de progrès constitutionnel. En vérité, il n'y a rien de tel que d'avoir de la suffisance, que de savoir mentir avec impudence, et de mettre son orgueil à mentir; avec cela, on donne aux choses une certaine couleur qu'elles n'ont pas, on les présente sous un aspect tout nouveau. Pour nous, qui prenons les faits pour ce qu'ils sont, qui les considérons tels qu'ils se produisent, nous nous sommes figuré que, depuis le retour de Christine en Espagne, il n'y avait plus d'ordre légal, que les chambres ne servaient qu'à masquer les résolutions du pouvoir, que la liberté de la presse avait cessé d'exister; nous nous trompions, et jamais l'Espagne n'a été dans des voies plus constitutionnelles. S'il en est ainsi, nous regrettons pour l'Espagne le temps où elle était sous le gouvernement absolu; il y avait alors pour elle plus de tranquillité réelle et de bien-être positif qu'avec le gouvernement prétendu constitutionnel de Christine.

En considérant les choses du point de vue où se place M. Guizot, il va sans dire que nous jouissons en France de tous les avantages d'un gouvernement extrêmement libre, d'un gouvernement perfectionné. Aussi, allez dire à M. Guizot que les conditions du gouvernement représentatif ne subsistent pas, et vous l'entendrez à l'instant se récrier; M. Guizot vous prouvera qu'il est l'ami de la publicité, des élections, voire même de la responsabilité des fonctionnaires publics. Quand on trouve que l'Espagne a un gouvernement régulier et modéré, on peut bien soutenir que la France jouit d'un gouvernement très libre et très régulier; on peut bien prétendre qu'on a pour soi le vœu du pays et le concours de toutes les forces organisées, qu'on gouverne avec l'assentiment de l'opinion, et qu'on se trouve assez de liberté; on peut bien assurer que la presse est parfaitement libre, et qu'elle use de sa liberté même jusqu'à la licence.

Cela est mensonger; mais qu'importe! c'est une thèse historique comme une autre à établir; il ne s'agit que de l'envisager d'une certaine manière. C'est ce que M. Guizot a fait dans son discours.

Pressentant bien qu'on peut rétorquer tous ses arguments en s'appuyant sur l'intérêt général du pays, sur les vœux qu'il a manifestés en 1830 et en d'autres circonstances, il a eu soin de rappeler à la chambre des députés qu'il voulait avant tout consolider la monarchie, et sans dire toutes les difficultés que cette fondation avait rencontrées et pouvait rencontrer, il a fait comprendre que la tâche n'était pas facile. Pourtant on nous a toujours dit que la France était avant tout monarchique, qu'elle ne pouvait pas s'accommoder d'une autre forme de gouvernement. Voilà donc où se trouve le nœud de la question; c'est la consolidation de la monarchie. Nous aurons sur ce

point bon nombre d'observations à faire, si la presse était aussi libre que M. Guizot le prétend; mais comme nous ne partageons pas sur ce point son opinion, nous nous en abstiendrons. Seulement nous ferons remarquer que du discours de M. Guizot il résulte que nous jouissons, le gouvernement étant monarchique, d'autant de liberté qu'il peut en comporter. Nous nous doutions bien que c'était là le fond de la pensée de M. Guizot et des doctrinaires, et nous sommes fort aises qu'il l'ait produite assez clairement pour que nous puissions le saisir sans efforts et sans interprétation. Nous verrons si M. Barrot, qui doit répondre à M. Guizot, acceptera la discussion sur ce terrain délicat.

La cour des pairs a entendu hier le rapport fait par M. Frank-Carré sur l'attentat de Lecomte. Nous avons lu ce rapport, et nous n'y avons rien vu qui justifiait les abominables insinuations publiées par quelques journaux subventionnés, par quelques préfets qui ont un dévouement peu réfléchi pour le ministère actuel, et qui ont méconnu les plus vulgaires convenances à ce sujet.

« Vous feriez mieux, disait M. Pasquier à Lecomte, vous feriez mieux, même pour votre mémoire, d'entrer dans un système de plus grande franchise, et de faire connaître, s'ils existent, les excrables conseils qui vous ont jeté dans la route épouvantable qui a été celle de votre perdition. — Monsieur le chancelier, a répondu Lecomte, malgré vos reproches très sensibles, je m'en voudrais à la mort si j'étais l'agent d'un parti. Tout en déplorant mon action, j'éprouve, pour alléger mes peines, la pensée que je ne l'aurais jamais commise si l'on n'eût pas rejeté avec mépris toutes mes justes réclamations. »

Et ici nous continuons avec le rapport : « C'est toujours la même pensée qu'il exprimait dès le début de la procédure, et avant même qu'on ne lui eût représenté la pièce saisie à son domicile, lorsqu'à cette demande de M. le chancelier : « Vous ne parviendrez jamais à faire croire que ce soient des motifs tels que ceux que vous alléguiez qui vous ont décidé à commettre votre attentat, vous avez évidemment agi sous d'autres influences », il répondait : « Je ne suis pas un Fieschi, capable de faire ce qu'il a fait; je ne suis l'instrument de personne; je n'ai pu vaincre mes ressentiments, voilà tout. »

Les lettres de Lecomte à M. de Rumigny, à M. de Montalivet, au roi, et d'autres projets de lettres au roi prouvent une grande exaspération de la part de Lecomte, parce qu'on lui avait retenu 20 fr. de la liste civile, parce qu'on n'avait pas refusé sa démission, parce qu'on avait réduit à 388 fr. une pension qui devait être, selon lui, de 400 fr., parce qu'on ne voulait pas capitaliser cette pension afin qu'il pût se créer au loin une nouvelle carrière. Voilà pourquoi Lecomte a tiré sur le roi. Cela devait-il inspirer à M. Frank-Carré une tirade sur la nécessité de protéger par un respect inviolable toutes les institutions sur lesquelles repose l'ordre public? Qu'y a-t-il de commun entre ces institutions et le crime de Lecomte? N'est-il pas bien démontré que c'est sur un propriétaire que Lecomte a tiré et non sur la couronne? et les *Débats* n'ont-ils pas fait une mauvaise campagne?

Paris, le 28 mai 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On sait que M. le maréchal Soult s'était refusé à communiquer au prince Louis des livres très curieux sur l'histoire de l'artillerie, dont le dépôt de la guerre possédait seul un exemplaire. Lorsque M. Moline Saint-Yon remplaça M. le maréchal Soult au ministère de la guerre, le prisonnier de Ham crut pouvoir renouveler

FEUILLETON DU CENSEUR. — 51 MAI.

REVUE DRAMATIQUE.

LE GRAND ET LE PETIT THÉÂTRE. LES DÉBUTS.

M. Fleury, personne ne l'ignore, n'est guère magnifique dans ses larves, et cependant, en voyant la lésinerie avec laquelle il traite le théâtre des Célestins, on est presque tenté de l'accuser de générosité envers le Grand-Théâtre. Tout ceci est relatif, vous comprenez; et si, en le comparant au petit théâtre, on reproche à l'un sa fortune, on est bien obligé de lui en reprocher une d'une manière absolue, quoique plus fier que Bragance, il est plus pauvre que Job. Mais ce que nous reprochons à M. Fleury, ce n'est pas de ces sentiments paternels qui se répandent avec la sollicitude sur tous les enfants de la même maison. D'où vient donc que l'on se fait, dans sa parcomonie, la plus large part, il distribue ses faveurs au Grand-Théâtre, tandis qu'il ne laisse qu'un plat de lentilles aux Célestins? Pourquoi faites-vous l'un l'héritier de votre soufre, et l'autre n'a pour toute chaussure qu'un vieux cuir usé? Pourquoi, comme les semelles du pauvre Corneille? Pourquoi, lorsqu'en faisant la part égale, ils n'ont, l'un et l'autre, juste que ce qu'il faut pour vivre, mettez-vous dans la hotte de celui-ci le chiffon que vous arrachez à la hotte de celui-là? C'est plus que de l'injustice, c'est de la cruauté. Ne savez-vous pas que ce sont les derniers restes qu'on se distribue, et que jamais chiens affamés et dévorants n'ont livré de la sorte plus héroïques qu'autour d'un os déjà rongé?

Et si vous voulez savoir combien le sort est injuste, voyez la vie qu'ils mènent l'un et l'autre, l'oisiveté de celui-ci et le labeur de celui-là. Le premier est un grand maître, l'autre un pauvre prolétaire. Aussi, pendant que le premier se dévoue, le second se repose; pendant que l'aîné dissipe le produit de son labeur, le cadet refait la maison. Quand le Grand-Théâtre fait au public le sacrifice de la corvée, et encore ne consent-il à se montrer qu'après avoir fait passer par le chirurgien et le médecin, premier barbier et grand valet; tandis que le second est intact, sa respiration facile; que son poids soit toujours le même, qu'il ait l'œil vif et le teint fleuri; et, à part toutes ces choses, qui fournissent toujours à son heureux indolence un plaisir de doux propos, de tendres loisirs, il s'abandonne régulièrement, par semaine au *dolce far niente* des relâches réservés

par le prospectus. Voilà la douce vie qu'on lui prépare, les jours tissés d'or et de soie qu'on lui ménage; et tout cela dans une atmosphère parfumée, ambrée, sous des tentures dorées, sur des sofas de velours, mêlant au luxe de son existence les charmes d'une société toute émaillée, toute fleurie de jeunes gens dorés, de femmes jeunes et jolies, venus là tout exprès pour l'applaudir et lui faire leur cour. Et cependant, malgré toutes les avances du public, toute la munificence dont la municipalité s'est montrée prodigue pour lui, son indifférence va jusqu'à l'ingratitude. Il a l'air si triste, la démarche si monotone, qu'il donne à ce qu'il touche cet aspect maussade de toute sa personne.

Il faut tout dire, la vie de joie et de chansons, la dépense de folies, la verve d'abondance ne conviennent pas à tous les âges. Les bouchois ne sautent pas en bonds joyeux du sein des bouteilles vides. Le Grand-Théâtre est accablé des infirmités de la vieillesse, son répertoire est vieux, ses amoureuses d'autrefois sont passées coquettes, ses danseuses touchent aujourd'hui la terre, car les années pèsent tant sur les pieds que sur la tête; et puis toutes ses nymphes d'opéra, qui, en mariant ensemble leurs voix chevrotantes, forment sur la scène les chœurs amoureux, ont perdu la suavité et l'harmonie de leurs formes à faire fuir les satyres dans les saules et les dieux sylvains dans les bois. Voilà pourquoi le Grand-Théâtre est si triste, car la vie sans l'amour n'est que la solitude, et l'amour sans la jeunesse n'est qu'un mensonge.

Voyons maintenant le théâtre des Célestins. C'est l'ouvrier, c'est le serf, c'est l'esclave, c'est l'homme qui accomplit la loi du travail, qui lutte jour et nuit sans trêve ni repos; point de joie, point de distractions pour lui; rien pour adoucir son labeur; point d'air, point de lumière; c'est dans un réduit malsain, à la leur des quinquets infects, qu'il use ses forces, et, malgré tout, son travail est productif, sa journée est bonne; mais rien ne lui reste, et toutes ses forces ne servent qu'à enrichir celui qui l'exploite, qu'à fournir à son frère du Grand-Théâtre l'argent avec lequel ce dernier engraisse son oisiveté. Celui qui gagne, n'arien; celui qui se repose, a tout. Le travail fournit à la paresse et ne gagne rien pour lui. Le Grand-Théâtre travaille seulement une partie de l'année, chante comme la cigale, et quand la disette arrive, il va frapper à la porte des Célestins. Que dirait-il, que deviendrait-il, si le petit théâtre lui adressait la demande et lui faisait la réponse de la fourmi à la cigale? « Que faisiez-vous au temps chaud? — Je chantais. — Ah! vous chantiez! Hé bien! dansez maintenant. » La réponse serait en tout temps assez méritée, elle aurait de plus aujourd'hui le mérite d'être quelque peu ironique. Car sur quel pied le Grand-Théâtre pourrait-il danser maintenant? Est-ce sur le pied de M^{lle} Méline ou celui de M^{lle} Beaucourt? Mais non; le petit théâtre est aussi laborieux, aussi prévoyant que la fourmi, mais il est plus généreux qu'elle.

Vous comprenez à présent que nous avons raison de défendre le théâtre

des Célestins contre les prétentions du Grand-Théâtre. On nous répondra que l'œuvre de dernier est plus grande et plus noble; nous dirons, nous, qu'il y a plus de noblesse dans le cœur que dans le gosier; qu'il est plus difficile de bien comprendre, de bien exprimer une passion, que d'étudier une méthode de musique; qu'aujourd'hui les chanteurs ne cherchent pas la passion, mais la note de leur chant; qu'ils ne trouvent pas la nuance de sentiment dans la délicatesse du cœur, mais dans les dièses ou les bé-mols de la clef; que, pour peindre un caractère, il faut l'étudier à chaque instant de sa vie, et que nous avons vu applaudir à outrance sur notre scène des chanteurs qui ne savaient pas lire la musique. Vous me parlerez ensuite de Duprez; mais Duprez, vous l'avez sifflé sur notre scène, parce qu'il ne pouvait plus vous donner que les élans de son âme, parce que son émotion n'était pas toujours sur le ton du libretto; vous l'avez sifflé parce que le chanteur avait disparu et qu'il ne restait que l'artiste. Ce que le public qui se dit amateur de l'opéra demande avant tout, ce sont des efforts de voix, des cris à ébranler la salle; nous ne voulons pas de cette musique, et, à tout prendre, nous préférerions à un chanteur qui fait des contorsions impuissantes pour arracher une note de son gosier un acteur ordinaire, qui, s'il ne réussit pas toujours, cherche du moins à pénétrer dans notre cœur sans trop fatiguer nos oreilles.

Mais la question n'est pas là. Le public des Célestins paie comme celui du Grand Théâtre, on peut même dire qu'il paie souvent pour lui. Pourquoi dédaigne-t-on de lui faire les mêmes avantages? Serait-ce que l'un est le théâtre de l'aristocratie, et l'autre le théâtre du peuple? Et l'aristocratie, selon vous, aurait-elle le goût plus pur, exigerait-elle des plaisirs plus délicats? Le peuple, en effet, est encore à comprendre ce que l'on entend par cette musique où l'on essaie moins à toucher les cœurs qu'à résoudre des problèmes d'acoustique, ce que c'est que cette science qui étouffe l'art en voulant devenir son régulateur. Mais s'il ne connaît pas la valeur des croches, des triples-croches, des points et des contre-points, s'il ne s'arrête pas suffisamment aux points d'orgue, s'il s'ennuie à la monotonie des récitatifs, à l'éternelle durée des roulades, on s'il ne peut établir la distinction entre le motet et l'oratorio, la barcarole et la cavatine, la cantate et le cantabile, il n'en est pas moins le grand artiste qui ne s'élève pas à mesure réglée, mais qui se passionne et s'attendrit devant la grande musique, devant la musique de l'inspiration, semblable à celle qui se prépare dans les grands instruments de la nature, dans les souffles des rochers, dans les lyes puissantes des forêts, aussi variée que les sentiments divers, aussi insouciant de méthode que celle des oiseaux. Si le peuple ne comprend pas toujours Rossini, il chante au moins comme Tyrtée quand il marche à la victoire.

Mais c'est parce qu'il a besoin d'émotion réelle qu'il ne va pas comme les dilettanti du Grand-Théâtre attendre pendant deux heures l'arrivée d'une

sa demande, et cette fois elle fut mieux accueillie. M. Moline Saint-Yon, après avoir pris l'avis du général Pelet, s'empressa de mettre à la disposition du prince Louis tous les ouvrages qui pouvaient l'aider à compléter l'important travail sur l'artillerie qui lui a coûté plus de quatre années de recherches et d'études. Le prince n'a pas voulu que les livres si précieux qui lui avaient été communiqués pussent s'égarer. Avant de partir, il les a renvoyés au dépôt de la guerre, où ils sont arrivés deux ou trois jours avant son éviction.

L'autorité qui s'attache aux arguments et aux paroles du *Journal des Débats* semble être singulièrement en baisse. Lundi dernier, il publiait, à l'occasion de la Société générale des charbonnages belges, formée sous le patronage de M. de Rothschild, un article dans lequel il faisait entrevoir la plus magnifique perspective aux capitalistes qui voudraient s'intéresser à cette affaire. On avait beaucoup d'actions de ladite société à émettre sur la place, et on s'attendait sans doute que l'article du *Journal des Débats* allait aider à leur émission avec une forte prime. C'est tout le contraire qui est arrivé. Depuis que ce fameux article a paru, les actions ont éprouvé une baisse de 100 f. On dirait que le public commence à comprendre ce que valent les opinions exprimées par certains journaux à propos des affaires industrielles. Si M. de Rothschild a payé la prose du *Journal des Débats*, il eût pu, à coup sûr, beaucoup mieux employer son argent.

On assure que le roi des Belges a communiqué au gouvernement français, par l'intermédiaire d'un lieutenant général, le projet formé par cinq cents familles belges, possédant ensemble un capital de trois millions, d'aller s'établir dans la province de Constantinople.

On annonce que la compagnie du chemin de fer du Nord a l'intention d'offrir, le 27 juin, sous l'immense hangar de la gare de Paris, un banquet à tous les ouvriers présents à Paris, ou assez près pour pouvoir s'y rendre, qui ont pris part aux travaux du chemin de fer.

Après le banquet, il y aura un bal qui sera donné dans la vaste salle des Pas-Perdus et dans la salle d'attente de la gare. Les femmes des ouvriers seront seules invitées à ce bal.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 27 mai.

M. THIERS continue son discours.

Cette reine Christine est allée, sous l'empire de ce triste sentiment (Oh ! oh !), chercher à Naples un époux pour sa fille ; elle est allée chercher le comte de Trapani. (Mouvement.) Oh ! qu'on se rassure, je n'ai pas l'intention de juger ce candidat ; mais toujours est-il, tout le monde sait cela, que ce choix est impossible. Il est repoussé par tous les partis en Espagne, et il est surtout odieux au parti modéré. Par ce choix malheureux, cette reine, que vous n'avez pas su secourir et que vous avez flattée, a divisé ce parti, et c'est, à l'heure qu'il est, le plus gros embarras de l'Espagne.

Je termine là cette digression. Il m'était impossible de passer si près de l'Espagne sans en dire quelques mots, mais cela sort du cadre que je me suis tracé ; j'y rentre, et je passe à l'administration intérieure.

Pour faire prévaloir le système de la politique extérieure, il a fallu se créer une politique systématique à l'intérieur. Lorsque l'ordre était sérieusement menacé, nous étions tous d'accord ; mais quand l'ordre a été rétabli, la majorité a faibli ; tandis qu'une partie des hommes qui devaient justifier le gouvernement abandonnait les bancs de la majorité, d'autres hommes partis des bancs de l'opposition sont venus combler les vides laissés par les conservateurs.

A partir de ce moment, le gouvernement s'est constitué un parti ; il devait ne se servir que de moyens graves et dignes. Avant 1840, le gouvernement était réservé au dernier point dans les élections ; c'est tout au plus s'il osait se promettre d'avoir un candidat.

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là. Ne croyez-vous pas franchement que l'administration est devenue plus que jamais un moyen d'influence et d'intimidation ? Dans mon opinion, si ce système continue encore quelques années, l'administration, en France, sera devenue un objet purement politique. Pour mon compte, je ne puis comprendre cela.

Au centre : Vous en feriez autant.

M. THIERS : Si nous voulions imiter cette conduite, nous ne viendrions pas prendre les engagements que nous prenons. (Allons donc !)

Je reconnais assurément au gouvernement le droit d'attaquer ses adversaires, mais il faudrait au moins qu'il mit quelque réserve à ses attaques dans les journaux.

Le ministère me dira qu'il ne répond pas des journaux. Je sais qu'il est convenu dans la chambre que le gouvernement ne subventionnera pas les journaux ; mais n'y a-t-il pas quelques liens entre le gouvernement, ou tout au moins entre le parti conservateur et les journaux qui le soutiennent ?

Reliez les journaux de 1831 et 1832, et dites moi si les feuilles de l'opposition ne se sont pas singulièrement modifiées depuis cette époque.

Eh bien ! à mesure que l'opposition est devenue moins violente, les journaux du gouvernement le sont devenus davantage. Je vais citer un fait.

Rappelez-vous ce qui se passait lors des attentats. Les journaux de l'opposition disaient que c'était la police elle-même qui les faisait. On ne l'a

pas dit pour le dernier attentat ; mais il est arrivé autre chose. On a donné à entendre que moi-même, peut-être sans le vouloir, j'aurais pu contribuer à exciter les esprits.

Eh bien ! je m'adresserai à ceux qui autorisent un tel langage, et je leur dirai qu'ils commentent, à l'égard de la liberté de la tribune, un étrange attentat... Comment ! une opinion quelconque qui a été émise à cette tribune, et qui a été émise avec réserve, puisque vous l'avez écoutée en silence, comment ! cette opinion aurait un lien quelconque avec l'événement déplorable qui nous a tous indignés !

Je dis que cela me donne le droit de présenter cette observation : que ceux qui étaient violents autrefois deviennent modérés, et que ceux qui étaient modérés deviennent violents. (Très bien !)

Je souhaite que cette réaction fasse des progrès ; oui, je souhaite que ceux qui sont dans l'opposition deviennent de plus en plus modérés, et que ceux qui l'attaquent deviennent de plus en plus violents. Je me rappelle que sous la Restauration, à la veille de notre triomphe, la presse de l'opposition était modérée, et celle du gouvernement était violente. En effet, ce sont ceux qui commencent à n'avoir pas raison qui sont violents ; ce sont ceux qui commencent à avoir raison qui sont modérés.

Maintenant, un mot sur le pouvoir ministériel, sur la responsabilité des ministres, sur les principes constitutionnels.

Je me rappelle, au début, de quelle manière on s'exprimait ; je me rappelle qu'au début on n'aurait jamais écrit cette phrase : « Le roi doit gouverner sous la responsabilité des ministres. »

Eh bien ! maintenant on ne craint plus de l'imprimer et de le publier. Maintenant je vais vous montrer avec quel soin, au début, nous nous attachions à donner de la réalité à nos théories constitutionnelles.

A l'origine, on croyait tellement à la responsabilité réelle du ministère, qu'on plaçait la présidence du conseil sur la tête de Casimir Périer. Après lui, c'était le maréchal Soult qu'on choisissait pour présider le cabinet.

Et alors, le maréchal Soult était, comme aujourd'hui, un personnage glorieux, plus glorieux que politique ; oui, l'administration de la guerre l'occupait plus que la politique ; cependant il était dans la force de l'âge, il représentait alors essentiellement la pensée du gouvernement qui était la résistance énergique au désordre.

Un dissentiment ayant éclaté entre le maréchal Soult et le cabinet du 11 octobre, le maréchal se retira. Que fit-on ? On appela le maréchal Mortier pour le remplacer ; mais on tenait tant à donner de la réalité aux apparences qu'on s'aperçut bientôt que M. le maréchal Mortier ne représentait pas assez visiblement la pensée qu'avait représentée M. le maréchal Soult, et alors on alla chercher M. le duc de Broglie. Plus tard, c'était M. le comte Molé qui présidait le cabinet. Certes, personne ne contestera ici que M. le comte Molé ne soit un personnage important ; cependant, M. Guizot et moi nous l'avons appelé insuffisant ; oui, M. Guizot et moi nous ne trouvions pas M. le comte Molé suffisant. Et ce chef du 15 avril, nous rendant guerre pour guerre, nous répondait avec son esprit habituel, que si nous ne le trouvions pas suffisant, en revanche, il nous trouvait bien suffisants. (On rit.)

Et aujourd'hui, où en sommes-nous ? M. le maréchal Soult, par son âge et par ses longs services, a bien acquis le droit de se reposer ; cependant il est à la tête de l'administration ; la dirige-il pendant qu'il est absent ? Est-il suffisant pour couvrir la royauté ? Je sais bien qu'il ne peut qu'opposer son assertion à la vôtre ; mais le pays jugera.

Je n'ajoute plus qu'un mot relativement à un point qui m'a profondément affligé.

Le gouvernement n'a pas cessé d'être placé entre le parti qui a voulu la révolution et le parti qui l'a combattue.

Eh bien ! certes, je ne serai pas injuste quand je dirai que le gouvernement tend incessamment à s'éloigner du parti qui a voulu la révolution et à se rapprocher de celui qui l'a combattue.

Du reste, c'est bien malheureusement un penchant assez naturel aux gouvernements. Napoléon, Napoléon lui-même, dans son immense gloire, n'a pas résisté au désir d'avoir de grands noms autour de lui ; il ne serait pas étonnant que notre gouvernement tendît à ces rapprochements tout naturels ; seulement, je ne voudrais pas que nos institutions fissent les frais de la réconciliation.

Je voudrais surtout de l'égalité dans la conduite ; rappelez-vous la démarche d'un prince de la branche aînée à Londres ; il a voulu agiter le gouvernement, et il a bien réussi ; cette démarche a excité de vives colères, on a voulu flétrir ceux qui s'y étaient associés ; nous nous y sommes refusés, parce que nous avons cru qu'un pareil terme ne devait s'appliquer qu'à l'immoralité privée.

Cependant, ce parti qu'on a voulu flétrir, on s'allie avec lui au moment des élections ; on lui sacrifie l'organisation secondaire dans l'Université, et cela pour céder, dit-on, à des scrupules religieux. Je méprise trop, messieurs, les sentiments vulgaires de ce temps-ci, pour ne pas sentir profondément le besoin d'une pensée religieuse dans la société ; mais j'ai appris par l'expérience que les jeunes gens élevés par les ecclésiastiques sont moins religieux que ceux qui ont été élevés dans nos collèges ; je ne veux pas, pour mon compte, de ces institutions qui enseignent à notre jeunesse que notre belle révolution n'a été qu'un long crime, Napoléon un usurpateur, et le roi que nous avons élevé sur le trône, un conspirateur de palais.

Les ecclésiastiques ont attaqué l'Université. Qu'a fait le gouvernement ? Il a dit avec le ton sententieux que vous lui connaissez : « Dans une pareille lutte, il ne doit pas y avoir de vaincus. » Et cependant le conseil royal qui avait défendu l'Université contre les attaques du parti ecclésiastique, a été sacrifié ; il a été vaincu par quelques prélats turbulents. (Agitation.)

Voilà, messieurs, les motifs sérieux de notre opposition, et cependant je

n'ai pas tout dit ; si encore cette politique nous avait servi à fortifier notre avenir, je la comprendrais, je l'exécrais, je la louerais peut-être. Un mot sur ce qu'elle a fait de notre marine, de notre armée, de nos finances. (Rumeurs aux centres. — A gauche : Parlez ! parlez !)

M. Thiers aborde successivement ces divers points et s'élève contre les incessantes dépenses des travaux publics ; il ajoute :

Permettez-moi de terminer ce discours par deux exemples historiques : le premier de ces exemples est celui du grand Frédéric ; il a régné 46 ans ; la première partie de son règne a été consacrée à la guerre, la seconde partie s'est passée dans une profonde paix. A la fin de la guerre, il avait toute l'Europe contre lui, et s'il n'avait pas de journaux chez lui, la mauvaise langue pouvait lui créer autant de difficultés que nos discours peuvent nous en susciter.

A la paix, son armée et ses finances étaient détruites et ruinées. Au bout de quelques années, il avait reconstitué et doublé son armée et amassé dans ses coffres de quoi faire quatre campagnes sans subsides de l'Angleterre ; et cependant il avait eu à résoudre pendant cette paix les deux grandes questions de la Pologne et de la Bavière.

L'autre exemple est celui du père du grand Frédéric, qui, dans les dernières années, s'était montré si timide, qu'il se laissait insulter par les plus petits princes de la confédération germanique ; mais il avait organisé une forte armée et amassé un trésor considérable ; aussi le grand Frédéric disait-il à ceux qui lui rappelaient les faiblesses de son père : C'est mon père qui m'a laissé l'armée et les trésors avec lesquels j'ai conquis la Silésie.

Pour moi, Messieurs, je déclare, en terminant, que je me consolerais facilement des outrages du ministère, s'il laissait à la France l'armée et les trésors nécessaires pour conquérir la Silésie.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : Je demande le renvoi à demain.

M. LE PRÉSIDENT annonce à la chambre que les obsèques de M. le comte de Sade auront lieu demain à neuf heures et demie du matin. La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Conservateur*.)

Séance du 28 mai.

PRÉSIDENT DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté comme hier. Les tribunes publiques sont occupées par autant de personnes qu'elles en peuvent contenir.

On a distribué aux députés un amendement de M. O. Barrot, par lequel il est proposé au chapitre des fonds secrets ordinaires, portant allocation de 932,000 fr., une réduction de 10,000 fr.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale relative au budget de l'intérieur pour 1847.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : En rouvrant hier l'arène de tous nos débats depuis quinze ans, l'honorable M. Thiers a dit tout d'abord qu'il serait modéré, qu'il parlerait aux hommes modérés. Je voudrais faire un grand pas de plus dans cette voie, bannir toute personnalité, toute personnalité hostile, présomptueuse. La personnalité, soit qu'elle consiste à dénigrer amèrement ses adversaires, soit qu'elle se déploie complaisamment soi-même, rapetisse les choses vraiment grandes et comme les affaires publiques des états. Je veux éviter cet écueil et ne rien ôter aux choses de leur grandeur naturelle. Le débat n'y perdra rien de sa vérité.

L'honorable M. Thiers a fait de ces quinze années deux parts, l'une à laquelle il a contribué, l'autre à laquelle il est resté étranger ; il a approuvé la première et critiqué la seconde. Je dis d'abord qu'il n'a pas suffisamment rendu justice à cette première partie à laquelle il a contribué. Il a dit qu'elle n'avait été ni grande ni glorieuse, mais qu'elle aurait pu le devenir. Je prétends qu'elle l'a été. Une politique qui, au milieu des orages qui ont assailli le gouvernement, a été prudente, juste, modérée, a été grande ; elle a été différente de celles qui l'ont précédée, mais, en fait de grandeur et de gloire, ce n'est pas un défaut d'être nouvelle.

Je ne veux pas suivre l'honorable orateur dans toutes les questions où il est entré ; il faut bien que dans la politique il y ait des questions vidées pour les débats parlementaires. Je dirai un seul mot sur le droit de visite. Supposez que le cabinet fut tombé, et que M. Thiers eût conclu avec le cabinet anglais la convention du 29 mars ; est-ce que vous ne l'eussiez pas regardée comme un succès ? Mais je ne veux pas en parler ; je prendrai des questions encore vivantes, et je montrerai les erreurs qu'il faut redresser. La première est celle de l'Espagne.

M. Thiers regrette toujours qu'on ne soit pas intervenu, et il trouve que tout ce qui est arrivé depuis a été malheureux. Je ne crois pas que personne, en Espagne ou ailleurs, ait regretté notre non-intervention. On s'étonne que nous ayons demandé à l'Espagne de se sauver elle-même. L'Espagne s'est sauvée. (Murmures.) La guerre civile n'y est plus ; la monarchie constitutionnelle est debout (Non ! non !), mieux que debout : elle s'est relevée et affermie. Comptez-vous pour rien la constitution réformée, ramenée aux grands principes de toute constitution monarchique ? (Oh ! oh !)

Il est arrivé sans doute des malheurs, de grandes difficultés ; il

note qui doit sortir armée d'une triple croche du gosier qu'elle déchire d'un chanteur aux abois ; mais il vient aux Célestins, où il peut encore se passionner et s'attendrir, et s'il ne rencontre là que des artistes médiocres, il a droit d'en demander de meilleurs ; il peut exiger qu'on paie ses acteurs comme on paie ceux du Grand-Théâtre, qu'on lui fournisse une salle aussi élégante, des décors aussi frais. L'argent qu'il donne ne doit pas servir à un luxe étranger ; le public aristocrate, qui se pique de sa délicatesse, doit au moins avoir celle de ne pas vivre du salaire d'un simple prolétaire.

Et cependant on le laisse, ce petit théâtre, dans le dénuement le plus complet, et quand les débuts viennent, la police ne permet plus au public ce qu'elle autorise au Grand-Théâtre ; elle intervient dans les débuts pour enlever le droit qu'on a de juger les acteurs ; elle laisse faire les assommeurs payés et empoigne ceux qui se permettent le droit du sifflet.

Pourquoi le *fas* au Grand-Théâtre devient-il le *nefas* aux Célestins ? C'est qu'au théâtre comme ailleurs on caresse les habits des uns et on froisse la veste des autres ; mais le malheur est que la veste est faite de meilleur drap que l'habit et qu'elle dure plus long-temps.

Nous avons assisté dernièrement aux débuts de M^{me} Sandéliou, rôles de Déjazet. M. Fleury ne pouvait pas mieux nous prouver le peu de souci qu'il prend des Célestins. Le rôle de Déjazet est le plus gentil de tous ; c'est tout ce qui peut donner de la vie et de l'entrain à un théâtre ; un spectacle ou ce rôle manquerait serait comme une cage d'où s'est échappé l'oiseau qui la peuplait de son chant joyeux ; il serait aussi ennuyeux que le couvent des nonnes de Gresset avant l'arrivée de Vert-Vert. Aussi, pour le tenir avec succès, a-t-on besoin de jeunesse et de fraîcheur, car il faut rire, et rire sans jeunesse, c'est confondre les rides avec les sourires, ce qui déplaît ; et, d'un autre côté, la jeunesse sans fraîcheur n'est que la vieillesse anticipée. C'est tout un rôle de printemps. Si dans la *Fiole de Cagliostro* on vieillit d'abord de cent ans, il faut ensuite qu'au dernier acte on sorte de cette fiole avec ses quinze ans fleuris ; et puis, pour porter la robe légère de Frétilton qui frétille, il ne faut pas attendre l'automne, dont les sombres couleurs sont semblables à celles des feuilles qui tombent. Lisette, à cet âge, ne fait plus ce souvenir de Béranget. L'emploi est donc plus difficile qu'on ne pense. A toutes ces qualités qui ne s'acquièrent pas, mais qui au contraire se perdent chaque jour, il faut ajouter celles du travail et de l'esprit, et il faut bien le dire, nous n'avons trouvé aucune de ces conditions chez M^{me} Sandéliou. Nous n'avons plus reconnu dans le jeune Richelieu cet enfant si spirituel et si méchant pour son âge ; il n'avait plus cette aisance qu'on doit trouver dans un petit rôle et l'espérierie qui est dans le naturel d'un enfant ; à moins qu'on ne prenne pour de l'aisance des gestes brisés, coude pointu en avant, coude pointu en arrière, marche saccadée et nulle harmonie dans les mouvements ; à moins qu'on ne prenne pour de l'espérierie un gros sens donné

à une petite malice ; et puis, on aurait voulu se faire illusion, que la voix rude et âpre de M^{me} Sandéliou serait venue protester contre le charme et la fraîcheur du rôle et les quinze ans de Richelieu.

Du reste, le public a très mal accueilli M^{me} Sandéliou. Il est bien entendu que nous comptons pas comme public la phalange dévouée de tous les artistes malheureux. Vous verrez cependant que M. Fleury, un jour de début au Grand-Théâtre, trouvera le moyen de nous glisser M^{me} Sandéliou, ses fidèles aidant. Nous attendons. PH. F.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Voltaire ; ses comédies ; son séjour à Berlin. — Le Sage. — Destouches. — Piron. — Gresset. — Marivaux. — La Chaussée.

« La comédie, dit un critique, est un des genres où Voltaire eut le moins de succès. Il ne sut pas imaginer des caractères ni des situations comiques ; il sut encore moins faire parler les personnages et leur prêter de ces discours de bonne foi ou leur passion, leur faiblesse se trahit à leur insu. Son esprit, essentiellement moqueur, ne voyait, dans les ridicules qu'il essayait de mettre sur la scène, que des sujets de railleries, des occasions de bons mots, et ces bons mots, ces railleries, il les plaçait dans la bouche même de ceux qui les méritaient ; c'était un contre-sens. La gaieté malicieuse de Voltaire, ailleurs de si bon goût, est presque toujours, dans ses comédies, fautive, grimacière, burlesque et même grossière ; ses personnages ridicules sont des caricatures, et leurs mots plaisants sont des bouffonneries. Tels sont les défauts qu'on trouve dans *l'Indiscret*, la *Prude*, la *Femme qui a raison*, le *Droit du seigneur*, le *Dépositaire*, les *Originaux*, l'*Echange*, etc. Aussi, Voltaire a-t-il souvent remplacé le comique par la qualité la plus contraire au genre, mais en même temps la plus analogue à son génie, le pathétique. C'est au pathétique que *Nanine*, l'*Enfant prodigue* et l'*Ecosaise* ont dû principalement leur succès. »

Si le comique a manqué à Voltaire, ce n'est pas assurément que cet esprit composé de flamme et d'air, comme on l'a dit, ce génie aux formes nombreuses et variées n'eût pas le don particulier de saisir un ridicule et de dessiner un caractère ; tout au contraire, jamais esprit n'a été plus pénétrant, plus farce et plus bouffon, si je puis parler ainsi. Mais c'est que le ridicule, les saillies et les bons mots ne sont qu'une partie du genre comique. Il en est une autre plus grave, plus sérieuse et plus importante : je veux parler de la peinture vraie, exacte des mœurs du siècle. Et comment

Voltaire aurait-il pu saisir le vrai de cette seconde partie, étant, comme il l'était, dans un siècle de transition, et comme sur une espèce de pente, distrait d'ailleurs comme il l'était par mille autres objets différents qu'il poursuivait presque tous à la fois ?

Voltaire, ainsi que nous le fait observer M. Maignien, n'était qu'à demi au sujet qu'il traitait. Toujours chez lui il y avait une arrière-pensée. Et puis, le moyen de peindre avec exactitude et vérité les mœurs de son siècle, quand on se trouve soi-même au milieu du tourbillon qui entraîne ; qu'on est applaudi, fêté, gâté, comblé des faveurs de la cour, caressé par la multitude, et qu'avec tout cela, on fait de la physique, de l'astronomie, de l'histoire, de la littérature et de la politique ?

M. Maignien nous a fait une analyse succincte de la comédie intitulée *Nanine, ou le Préjugé vaincu*. Le sujet de cette pièce est fort simple et fort appropriée aux tendances qui se manifestaient alors. C'est un homme de haute condition qui, s'élevant au-dessus du préjugé alors en vogue, épouse Nanine, fille simple et naïve, mais de basse origine. On peut se demander ici si le préjugé que combat Voltaire est du nombre de ceux qu'il ne faut pas trahir, et si les préjugés, comme on l'a dit, sont les rois du vulgaire. Je pense que le lecteur n'aura pas de peine à trouver la réponse. Le préjugé, n'est-ce pas une opinion adoptée sans examen préalable, et partant synonyme d'erreur ? Se laisser conduire par le préjugé, n'est-ce pas se livrer au hasard et aux caprices de la fortune, abandonner la raison, guide sûr et infaillible, pour se jeter entre les mains de ce guide aveugle qu'on a nommé routine ?

Montesquieu a dit quelque part : « Si le roi de Turquie s'avait de défendra à ses sujets musulmans de boire du vin, il ne resterait pas trois jours sur le trône de Constantinople. » Si Montesquieu revenait aujourd'hui au monde, et qu'il vît les progrès que la civilisation a depuis faits en Europe, j'en suis sûr, il ne tiendrait pas ce langage.

L'amour aime la liberté, il veut aussi l'égalité. Voilà l'enseignement qui ressort de la comédie de *Nanine*. Le pathétique et la satire en font le principal mérite. Il y a beaucoup de pensées obscures ou insignifiantes. Les vers, la plupart du temps, y sont prosaïques, et de là, faibles, incorrects, faisant deviner la pensée, loin de la décrire et de la peindre. Voltaire y ressemble trop à ces gens qui font toujours des calembours afin de faire rire les autres. La pétulance de son esprit, la vivacité maligne de son âme et sa tendance à la satire et aux sarcasmes le distaient trop souvent de la peinture exacte et vraie du modèle. Il oublie ses personnages, ou plutôt il les néglige, pour s'occuper à trouver des mots propres à exciter l'hilarité du spectateur.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M. Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 29.

Le samedi 13 juin 1846, à midi,
Par-devant le tribunal civil de Lyon,
VENTE JUDICIAIRE
EN QUATRE LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,
De la pleine propriété de différents
tènements de terre, vigne,
verger et pré,
ET DE LA NUE PROPRIÉTÉ D'UNE

MAISON BOURGEOISE
avec bâtiments et enclos contigus;

Le tout situé en la commune de Soucieux-en-Jarret, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône),

Dépendant de la succession de Jean-Pierre Perrel.

PREMIER LOT. Un tènement de terre, vigne et verger, territoire de la Mondonne, de la contenance de 5 hectares 80 ares; mise à prix: cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

DEUXIÈME LOT. Un tènement de terre, pré et broussailles, de la contenance de 1 hectare 35 ares 40 centiares, situé au territoire des Signes ou Glancier; mise à prix: ci..... 1,500 fr.

TROISIÈME LOT. Un tènement de terre et pré, territoire du Grand-Pré ou Garon, de la contenance de 1 hectare 38 ares; mise à prix: trois mille francs, ci..... 3,000 fr.

QUATRIÈME LOT. Il consiste en la nue-propriété d'une maison bourgeoise, avec bâtiment d'exploitation, composé d'écurie, cellier, cuvier, avec cave voûtée et fenil, cour close de murs, jardin, puits à eau claire et enclos, le tout au territoire du Pré-Pallu, de la contenance de 88 ares; mise à prix, ci..... 6,000 fr.

L'usufruit de ce lot est réservé aux mariés Perrel et Chambry, plus que septuagénaires.

Les adjudicataires des trois premiers lots entreront en jouissance le 1^{er} octobre 1846. Il est convenu avec le fermier: 1^o qu'il abandonnera à ladite époque les prés des Saignes et de Garon ainsi que le champ de trèfle au lieu de la Mondonne, et qui a été semé au mois de mars 1845; 2^o qu'il ne laissera pas à sa sortie les terres ensemencées; 3^o qu'il ne récoltera les fruits actuellement pendans qu'au moment de leur maturité, fût-ce après le 1^{er} octobre.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n^o 29.
Signé VIGNAT. (2858)

Etude de M^e Charvériat, notaire à Lyon.

A VENDRE Un bon fonds d'hôtel bien achalandé, situé au centre de la ville de Saint-Etienne (Loire). On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.
S'adresser, pour traiter, à M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n. 1. (3277)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

A VENDRE Une petite maison de campagne de huit pièces, avec cour et jardin, située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au prix de 7,000 fr.
S'adresser audit M^e Gallay, notaire. (3237)

Même étude.

A VENDRE le château de l'Arbresle, avec terrasse, salle d'ombrage et jardins, propres à un pensionnat, à une communauté ou à un établissement industriel; et une maison située à l'Arbresle, sur la rivière, pouvant servir à un établissement de teinture. (3236)

A VENDRE pour cessation de commerce, FONDS D'AUBERGE situé quai de Serin, n. 2.
S'y adresser. (552)

A VENDRE pour cause de décès, fonds de restaurant, bien achalandé, situé rue Sala, n. 24. — S'y adresser. (591)

A LOUER à Rocheardon, près de l'omnibus, joli appartement meublé de cinq pièces, dans un beau clos.
S'adresser à M. J.-J. Roux, petite rue Mercière, n. 4. (599)

A LOUER pour la Noël prochaine, deux vastes magasins et appartements, place Bellecour, 19.
S'adresser au concierge. (592)

A CÉDER PRESENTEMENT,
Suite du commerce de la

MAISON GOUTTEBARON,
Rue de la Plume, 2, à Lyon.

Le commerce de cette maison, qui a pour spécialité de tenir la fourniture de cordonniers, telles que diverses étoffes en noir et en nouveauté couleur, peausseries, toiles, galons, lacets, clouterie, mercerie, et généralement tout ce qui est relatif à la confection de la chaussure, est en bon rapport. Cette maison, ayant une grande clientèle dans le dehors, sur un rayon de 150 lieues, et une forte vente sur banque, au comptant, présente toute sécurité à l'acquéreur.

Établie sur une grande échelle, il faut à l'acheteur un capital d'environ 50,000 fr. Néanmoins, toutes facilités seront accordées, moyennant bonnes garanties.

Pour renseignements, s'adresser à M. Gouttebaron, propriétaire de ce commerce. (1280)

Librairie scientifique et médicale de Charles Savy jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Traité théorique et pratique de l'impression des tissus, par J. Persoz, professeur à la faculté des sciences de Strasbourg, etc.—4 volumes in-8^o et un atlas in-4^o de 20 planches, dont 4 coloriées; ouvrage enrichi de 160 figures en relief et 420 échantillons. — Paris, 1846. — Prix: 70 f.

Guide du médecin praticien, ou résumé général de pathologie interne et de thérapeutique appliquées, par F. L. J. Vallet, médecin des hôpitaux de Paris.— 7 volumes in-8^o. — Paris, 1846. — Prix: 60 f.

Traité de physiologie comparée de l'homme et des animaux, par Ant. Dugès.— 3 volumes in-8^o, avec planches lithographiées. — Prix: 20 f.

Nouveau manuel de médecine homœopathique divisé en deux parties: 1^o Matière médicale; 2^o Répertoire thérapeutique et symptomatologique, par Thar.— 4^e édition augmentée. — Paris, 1845.— 4 volumes in-12. — Prix: 18 f.

Traité de thérapeutique et de matière médicale, par A. Trousseau, professeur de thérapeutique et de matière médicale à la Faculté de médecine de Paris, et H. Pidou, docteur en médecine. — 2^e édition revue et entièrement refondue. — 3 volumes in-8^o. — Prix: 15 f.

Notes anatomiques sur l'opération de l'hyvertébréomie, ou ponctions des poches gutturales des solipèdes, par F. Lecoq, professeur d'anatomie et de physiologie à l'École royale vétérinaire de Lyon. — 1 volume in-8^o, avec planches. — Prix: 2 f. (6345)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge:

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.	
8 fr. 40 c.	pour cent à 55 ans.
9	51
10	68
12	88
14	89

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (5754)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n^o 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie d'usage.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon.— Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIEN, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 45, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (44956)

A VENDRE,

Pour cause de cessation de commerce et pour entrer en jouissance de suite,

LE FONDS DE L'HOTEL DES CHAMPS-ÉLYSÉES,

Situé à Mâcon, place de la Barre.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit au propriétaire, soit à M^e Lamain, notaire à Mâcon, rue Lamartine, n. 30, et à Lyon, à M^e Laval, notaire, rue Saint-Pierre, n. 10. (3950)

VENTE

DU DOMAINE DE NOALLY,

Situé sur la commune de Violay (Loire).

Ce domaine a une contenance de 73 hectares 54 ares; il consiste en bâtiments de maître et fermier, jardins, vergers, bois taillis, terres, pâturages et terres verchères.

S'adresser pour la vente aux fondés de pouvoir, MM. Etienne Matagrin, Antoine Sonneroy et Champier aîné, domiciliés à Tarare (Rhône). (1229)

GAZ DES TROIS VILLES DU MIDI.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale du 25 mai dernier, une assemblée générale extraordinaire, pour modifications importantes aux statuts, aura lieu le 25 juin prochain, à une heure précise, dans les bureaux de la Compagnie, 21, rue Royale.

Ils sont invités à faire régulariser les transferts sur les registres de l'administration, le conseil les prévenant qu'en cas de perte de leurs titres, leur position d'actionnaires ne pourrait être reconnue. (1359)

RHUMES. Depuis long-temps l'usage de la **PATE** et du **SIROP DE NARÉ** est populaire en France et à l'étranger. La réputation dont ils jouissent est fondée sur leur puissante efficacité et sur les approbations des professeurs de la Faculté de Médecine, qui leur ont reconnu une **SUPÉRIORITÉ** manifeste sur tous les autres pectoraux.

Dépôt chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (5143—7804)

A VENDRE

Pour cause de changement de commerce,
BON FONDS DE CABARET-RESTAURANT
bien achalandé. (567)

S'adresser à M. Cherblanc, place Sathonay, 6.

A VENDRE Beau fonds de Restaurant situé dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser chez M. Peyzaret, rue du Bois, n. 22, au 2^e. (1306)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e Duguey, notaire, ci-devant rue du Plat, n. 2, est actuellement même rue, n. 10, au 1^{er}. (3699)

ALOUER pour la Saint-Jean prochaine, appartement de cinq pièces fraîchement agencées, toutes sur le devant de la maison, rue du Bois, n. 13.
S'y adresser, de deux à quatre heures. (2019)

BONNE OCCASION.

A CÉDER Un fonds de librairie, papeterie et abonnement à la lecture, très achalandé et parfaitement situé dans une ville de vingt mille âmes. L'acquéreur aura la faculté de ne prendre que les agencements.

S'adresser franco à M. Vital, libraire, à Vienne (Isère). (606)

A LOUER DE SUITE Un vaste magasin, et chambres, au centre de la grande rue de la Guillotière, n. 78.

S'adresser à M. Berger, cours de Brosses, n. 9, à la Guillotière. (586)

CHOCOLAT DESBRIÈRES.

Purgatif à la Magnésie.

Efficace et très agréable à prendre, il a l'aspect et la saveur d'un bon chocolat. On le prend avant, pendant et après le repas, sans rien changer à sa manière de vivre. Pris à petite dose, il détruit la constipation avec la plus heureuse réussite. — Prix: 1 f. 50 c. la boîte.

Dépôt à la pharmacie Boucner, place du Change. (588)

AVIS M. CHAPUIS, bottier et fabricant de cirage, encre et vernis impérial, à la Guillotière, Grande-Rue, n. 21, désirerait trouver des voyageurs moyennant caution.
S'y adresser. (594)

AVIS. Un emploi à confier à un homme actif, seigneurs.
A placer en rente viagère une somme de dix mille francs.
S'adresser chez M. Bonneau, agent d'affaires, rue de la Barre, n. 19, au 2^e, à Lyon. (597)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 24 juin prochain, l'étude de M^e AUBERT, huissier, sise actuellement rue Trois-Carreaux, sera transférée grande rue Mercière, n. 2, et quai Saint-Antoine, n. 11, à l'angle de la rue des Souffletiers. (1703)

BUREAU CENTRAL

D'ABONNEMENT

Aux journaux de Paris, des provinces et de l'étranger,
Revue et Brochures, etc.,

Chez M. Philippe Baudier, 11, rue Saint-Dominique, à Lyon. (1335)

Ouverture le 31 mai 1846

DU RESTAURANT-OMNIBUS,

Rue de la Préfecture, n^o 5.

Ce nouvel établissement, qui s'établit sous les auspices les plus avantageux pour MM. les consommateurs, réunira tout ce qui peut leur être agréable: propreté et célérité dans le service, complication et bonté des vins et des mets qui y seront servis. Une carte très variée de trente-cinq à quarante plats différents leur sera soumise tous les jours.

Afin de satisfaire toutes les bourses, et aussi pour que toutes personnes puissent s'assurer par elles-mêmes de ce nouveau genre de service, on y servira de la manière qu'il conviendra aux consommateurs, soit à la carte, soit à prix fixe. Les dîners à 1 f. 25 c. et au-dessus seront admirablement servis; il sera servi également au-dessous, à la volonté du consommateur. — Déjeuners et dîners à toute heure. (605)

PROCÈS-ROULZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger.
Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES,

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et toutes acrétes ou vices du sang, par un traitement DÉPURATIF facile à suivre en secret ou en voyage. S'adresser à la pharmacie de Philippe QUER, rue de la Préfecture, n. 5. — A la même adresse est le seul dépôt des CAPSULES AU BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, approuvées et supérieures, pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. — Prix: 3 fr. la boîte. (1527)

A LOUER pour fabrique ou atelier, une MAISON et un JARDIN situés aux Charpennes, rue Neuve, à côté de la propriété de M. Panisset, à 35 minutes du pont Morand. Cette maison, d'un étage, se compose de sept pièces de différentes grandeurs, avec caves et greniers. — S'adresser, sur les lieux, à M. Brosse. (604)

A LOUER de suite grands et petits appartements, fraîchement décorés et parquetés sur le quai Saint-Benoît; vaste boutique et plusieurs chambres, rue Bombarde, 3, très convenables pour un serrurier, un charpentier ou un poëlier. — S'adresser à M. Carville, quai Saint-Benoît, 51. (1358)

AVIS AUX AMATEURS.

A VENDRE à bon marché, une collection de papillons, sept tableaux de papillons, dont une bonne partie exotique, plus un tableau d'insectes; le tout en premier choix et en très bon état.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Bernard, grande rue Sainte-Catherine, 11, au 4^e. (1333)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue de la Poulallerie, 19.